

Auch, le 30 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agriculture : Influenza Aviaire : le Département du Gers annonce une prise en charge de 50% du coût des analyses avec son laboratoire Public Labos

Depuis le 22 octobre dernier, le Gers est placé en risque élevé face à la progression de la grippe aviaire. Afin d'anticiper une probable crise sanitaire qui affecterait les élevages sur son territoire, le Département du Gers, représenté par Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale, a annoncé, lors de la réunion avec les Organismes Professionnels Agricoles du Gers organisée par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA, de nouvelles mesures de soutien au monde agricole gersois.

Dans le cadre de la lutte contre l'Influenza aviaire, le laboratoire de santé publique, Public Labos, dont le Département du Gers est copropriétaire, propose aux éleveurs plusieurs types d'analyses:

- Autocontrôles avant mouvement ;
- Analyses complémentaires en cas de résultat positif à l'autocontrôle ;
- Analyses de biosécurité, comprenant les contrôles libératoires obligatoires avant tout déplacement d'animaux ;
- Surveillance passive post-vaccination, exigée chaque semaine.

Pour accompagner les éleveurs, le Département du Gers prendra en charge 50 % du coût de ces analyses, dont le montant peut atteindre plusieurs centaines d'euros par producteur.

Public Labos s'engage par ailleurs à fournir les résultats sous 24 heures, grâce à la mise en place d'une navette quotidienne et de 14 points de dépôt d'échantillons au sein des Services Territoriaux Routiers (STR) du Département. Ce dispositif garantit une réactivité équivalente à celle des laboratoires privés, tout en préservant une logique de service public et de mutualisation des moyens.

Par ailleurs, une autre menace pèse sur le territoire : la Dermato Bovine. Sans attendre une éventuelle déclaration de zone réglementée, Philippe Dupouy, Président du Département du Gers, a annoncé saisir le Ministère de l'Agriculture afin que soient prises les mesures nécessaires en amont en accordant notamment à Public Labos l'agrément indispensable à la réalisation des analyses correspondantes. Cet agrément a, pour l'heure, été refusé par l'Etat, la situation n'étant pas encore considérée comme critique localement. L'objectif du Président est clair : anticiper la crise, protéger les éleveurs gersois et permettre au laboratoire public d'intervenir rapidement en cas d'épidémie.

Bien que dessaisie de la compétence par la loi NOTRe, l'agriculture reste une priorité de la politique du Département du Gers. Ainsi, près de 3M€ ont été consacrés au secteur agricole en 2025.